



RÈGLEMENT NUMÉRO 1148 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIR ET DE PISTE CYCLABLE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS L'EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT, ENTRE LE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE ET L'AVENUE DE L'ESPLANADE, ET DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD INDUSTRIEL, ENTRE L'AVENUE DE L'ESPLANADE ET LA RUE SICARD, DE CONSTRUCTION D'UN MUR ANTI-BRUIT DANS CE SECTEUR EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 25 ET D'AMÉNAGEMENT DE PARCS DANS LE PROJET *LA CITÉ DE LA GARE* QUI SERA SITUÉ EN BORDURE DE CES VOIES DE CIRCULATION ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CES TRAVAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD INDUSTRIEL, ENTRE L'AVENUE DE L'ESPLANADE ET LA RUE SICARD, UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 9 492 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation 090728-15 a été donné pour le présent règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le conseil municipal ordonne les travaux de construction de trottoir et de piste cyclable et d'aménagement paysager dans l'emprise de la rue Blériot, entre le chemin de fer du Canadien Pacifique et l'avenue de l'Esplanade, et dans l'emprise du boulevard Industriel, entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Sicard, de construction d'un mur anti-bruit dans ce secteur en bordure de l'autoroute 25 et d'aménagement de parcs dans le projet *La cité de la gare* qui sera situé en bordure de ces voies de circulation et la préparation des plans et devis et la surveillance de ces travaux, lesquels travaux sont plus amplement décrits dans l'estimation du 17 juillet 2009 de monsieur Christian Faubert, ingénieur, laquelle est résumée sur un document préparé par la directrice générale adjointe le 23 juillet 2009, dont copie est annexée au présent règlement sous la cote « A » pour en faire partie intégrante, totalisant la somme de 9 492 000 \$ incluant les frais incidents et les taxes.
- 2.** Pour les fins mentionnés à l'article 1 du présent règlement et pour le paiement du coût des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de bordure et d'éclairage dans l'emprise du boulevard Industriel, entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Sicard, lequel est décrit dans le document préparé par la directrice générale adjointe et mentionné également à l'article 1 de ce règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 9 492 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt, les honoraires de surveillance et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans l'estimation et le document précités.
- 3.** Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 9 492 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans.
- 4.** S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations mentionnées dans l'estimation et le document précités soit plus élevée que la dépense effectuée, l'excédent pourra être utilisé pour payer tout autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation se serait avérée insuffisante.
- 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt, soit 8 399 141 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables

situés dans le bassin de taxation montré en ombragé sur l'annexe « B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale sur la base de leur superficie.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt, soit 1 092 859 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation montré en ombragé sur l'annexe « C », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale sur la base de leur superficie.

6. L'exécution des travaux de construction d'un mur anti-bruit décrits aux articles 4.0 à 4.2 de l'estimation mentionnée à l'article 1 du présent règlement est conditionnelle à la signature d'une entente avec les propriétaires des terrains sur lesquels seront érigés ce mur anti-bruit par laquelle ils s'engageront à créer une servitude affectant ces terrains et permettant à la Ville de construire et d'entretenir ce mur.

L'exécution des travaux d'aménagement des parcs décrits aux articles 5.0 à 5.8 de l'estimation mentionnée à l'article 1 du présent règlement est conditionnelle à la signature d'une entente avec les propriétaires des terrains sur lesquels ils seront réalisés par laquelle ils s'engageront à céder ces terrains à la Ville.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(signé)

Richard Marcotte, maire

(signé)

Yvan Laberge, greffier et directeur des services juridiques

Entrée conforme


Richard Marcotte, maire


Yvan Laberge, greffier et directeur des services juridiques

Adoption : 090810-25

Entrée en vigueur : 16 septembre 2009

Ville de Mascouche
Direction générale

Aménagement urbain de la rue Blériot et le boulevard Industriel
Entre la voie ferrée et l'autoroute 25

Règlement numéro 1148
Annexe "A"

Répartition : bassins de taxation :

Annexe B	Annexe C	Total règlement
----------	----------	-----------------

Référence Selon les estimations préparées par monsieur Christian Faubert, Ingénieur le 7 juillet 2009

1.0	Voie - emprise de la rue Blériot et du boulevard Industriel	152 500 \$
2.0	Piste cyclable - emprise de la rue Blériot et du boulevard Industriel	163 075 \$
3.0	Aménagement paysager - emprise de la rue Blériot et du boulevard Industriel	302 000 \$
4.0	Construction d'un mur antibruit	3 360 000 \$
5.0	Aménagement des parcs	1 527 300 \$
	Sous total de l'estimation avant autres frais	5 504 875 \$
	Imprévus de construction	550 488 \$
		10,0%

Selon les travaux à réaliser par la Régle d'assainissement des eaux usées Terrebonne / Mascouche

4.1	Travaux remboursables selon le contrat de réalisation de travaux d'interception des eaux usées dans le secteur	241 646 \$	241 646 \$
4.2.1	Prolongement de l'aqueduc sur le boulevard Industriel	136 974 \$	136 974 \$
4.3	Tuyau de 375 mm en P.V.C. DR-35 (725 m. lin. X 188.93 \$)	423 493 \$	423 493 \$
4.5.1	Égout pluvial sur le boulevard Industriel	42 251 \$	42 251 \$
4.6	Bordures de béton	67 008 \$	67 008 \$
	Eclairage de rue		
	Sous total de l'estimation avant autres frais	911 372 \$	

Plans et devis, frais de surveillance, laboratoire et autres frais imprévus

15,0%

924 693 \$

Total des coûts taxables

8 011 745 \$

7 089 315 \$

Taxes

TPS 7,0%

560 822 \$

64 570 \$

Total incluant les taxes

TVQ 7,5%

642 943 \$

74 025 \$

Frais de financement temporaire et permanent +/-

3,0%

244 657 \$

Total du règlement

9 492 000 \$

8 399 141 \$

Proportion

88,49%

11,51%

Payé par :

Isabella Cellini, Ing.

Directrice générale adjointe

Le 23 juillet 2009

1 045 010 \$

8 011 745 \$

560 822 \$

642 943 \$

276 490 \$

9 492 000 \$

100,00%

Ville de Mascouche

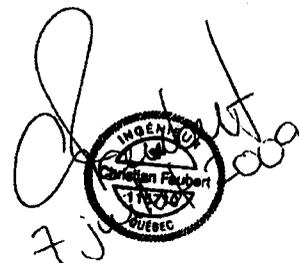
La Cité de la Gare

Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Blériot, travaux de construction d'un mur anti-bruit en bordure de l'autoroute 25 et travaux d'aménagement des parcs

PRÉVISION DES COÛTS

RÉSUMÉ

VOIRIE - L'EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT	152 500,00 \$
PISTE CYCLABLE - L'EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT	163 075,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER - L'EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT	302 000,00 \$
CONSTRUCTION D'UN MUR ANTI-BRUIT	3 380 000,00 \$
AMÉNAGEMENT DES PARCS	1 527 300,00 \$
SOUS TOTAL	5 504 875,00 \$
Imprévus (10%)	550 487,50 \$
SOUS TOTAL	6 055 362,50 \$
Taxe sur les produits et services (5%) fédérale	302 768,13 \$
Taxe de vente du Québec (7,5%) provinciale	476 859,80 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX	6 834 990,42 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	
Préparation des plans et devis (4%)	220 195,00 \$
Surveillance des travaux (4%)	220 195,00 \$
Contrôle de la qualité des matériaux (1%)	55 048,75 \$
SOUS TOTAL	275 243,75 \$
Taxe sur les produits et services (5%) fédérale	13 762,19 \$
Taxe de vente du Québec (7,5%) provinciale	21 675,45 \$
TOTAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS	310 681,38 \$
SOUS TOTAL DU PROJET	7 145 671,80 \$
Frais de financement temporaire et d'émission des obligations (7%)	500 197,03 \$
GRAND TOTAL DU PROJET	7 645 868,83 \$



Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Blériot, travaux de construction d'un mur anti-bruit en bordure de l'autoroute 25 et travaux d'aménagement des parcs

PRÉVISION DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
1.0	VOIRIE - EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT				
1.1	Trottoir de béton	1525	Mètre carré	100,00 \$	152 500,00 \$
	Sous total - Voirie				152 500,00 \$
2.0	PISTE CYCLABLE - EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT				
2.1	Préparation de l'infrastructure	4125	Mètre carré	3,00 \$	12 375,00 \$
2.2	Fondation				
	Sous-fondation MG 112 - Épaisseur de 300 mm	4125	Mètre carré	12,00 \$	49 500,00 \$
	Fondation supérieure - Épaisseur de 200 mm MG	4125	Mètre carré	8,00 \$	33 000,00 \$
2.3	Pavage - Couche unique - EB-10C - 50 mm, PG 68-2	3100	Mètre carré	22,00 \$	68 200,00 \$
	Sous total - Piste cyclable				163 075,00 \$
3.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER - EMPRISE DE LA RUE BLÉRIOT				
3.1	Aménagement des banquettes	5000	Mètre carré	25,00 \$	125 000,00 \$
3.2	Plantation d'arbres	260	Unité	450,00 \$	117 000,00 \$
3.3	Engazonnement	5000	Mètre carré	12,00 \$	60 000,00 \$
	Sous total - Aménagement paysager				302 000,00 \$
4.0	CONSTRUCTION D'UN MUR ANTI-BRUIT				
4.1	Mur anti-bruit de 6,0 mètres de hauteur	7200	Mètre carré	375,00 \$	2 700 000,00 \$
4.2	Appuis, assises et ancrages	200	Unité	3 000,00 \$	600 000,00 \$
4.2	Aménagement paysager devant le mur	1200	Mètre lin.	50,00 \$	60 000,00 \$
	Sous total - Travaux du mur anti-bruit				3 360 000,00 \$
5.0	AMÉNAGEMENT DES PARCS				
5.1	Nivellement brute	6800	Mètre carré	2,00 \$	13 600,00 \$
5.2	Aménagement paysager	1	Forfaitaire	200 000,00 \$	200 000,00 \$
5.3	Engazonnement	3800	Mètre carré	10,00 \$	38 000,00 \$
5.4	Ensemencement	3000	Mètre carré	6,00 \$	18 000,00 \$
5.5	Aménagement de sentier	500	Mètre carré	100,00 \$	50 000,00 \$
5.6	Construction du pavillon	1	Forfaitaire	400 000,00 \$	400 000,00 \$
5.6	Construction des piscines de 25 m X 14 m, 5 corridors				
	Bassin de béton	1	Forfaitaire	500 000,00 \$	500 000,00 \$
	Promenade de béton de 3,0 mètre au périmètre	1	Forfaitaire	50 000,00 \$	50 000,00 \$
	Électricité et mécanique de procédé	1	Forfaitaire	150 000,00 \$	150 000,00 \$
	Accessoires et équipements	1	Forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
5.7	Clôtures en maille de chaîne - 1,5 mètre de hauteur	110	Mètre lin.	70,00 \$	7 700,00 \$
5.8	Aménagement paysager du giratoire	1	Forfaitaire	75 000,00 \$	75 000,00 \$
	Sous total - Aménagement des parcs				1 527 300,00 \$



*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration
Tenu le 16 mars 2009*

09-573

Mandat / Construction de 2 stations de pompage avec conduites de refoulement jusqu'à l'usine incluant l'urbanisation d'une partie de la rue Blériot et du boulevard Industriel

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions tenue le 25 février 2009, par monsieur Luc Tremblay, secrétaire-trésorier, en présence de monsieur Patrick Tremblay, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés,

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés, suite à l'étude et la vérification des cinq soumissions reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Morin
ET APPUYÉ PAR : Monsieur Michel Lefebvre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration accepte la soumission de l'entrepreneur Transport et Excavation Mascouche, étant le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis pour un montant de 6 539 307,79 \$ (taxes incluses) ;

QUE toutes les dépenses relatives à ces travaux soient imputées au règlement 112.

ADOPTÉ

Copie authentique aux livres des minutes.

Le secrétaire-trésorier,

Luc Tremblay, CMA, MATDR
LT/tr



SOU MIS PAR : Transport & Excavation Mascouche Inc

PRIX DE LA SOUMISSION : 6,539,307.79 \$

FORMULE DE SOUMISSION

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX TERREBONNE/MASCOUCHE

**CONSTRUCTION DE 2 STATIONS DE POMPAGE AVEC CONDUITES DE
REFOULEMENT JUSQU'À L'USINE INCLUANT L'URBANISATION D'UNE PARTIE DE
LA RUE BLÉRIOT ET DU BOUL. INDUSTRIEL**

NOTRE DOSSIER : M8396-00

À l'attention de Monsieur Luc Tremblay, secrétaire-trésorier

Monsieur,

Nous avons soigneusement étudié les plans, devis et cahier des charges tels que décrits à la liste des documents et préparés par les Ingénieurs-conseils Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. de Montréal.

Nous avons fait un examen personnel du site de la construction projetée et avons pris tous les renseignements nécessaires pour établir la nature des travaux à exécuter.

Nous nous engageons à fournir tous les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution de tous les travaux décrits aux plans et devis et tous les travaux accessoires s'y rapportant et de laisser le tout dans un parfait état d'opération, à la satisfaction de la Régie d'assainissement de eaux Terrebonne/Mascouche et des Ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés.

Nous reconnaissons que le tout est conditionnel à l'approbation des règlements nécessaires et autres conditions et réglementations.

Nous nous engageons aussi à faire tous les travaux additionnels, s'il y a lieu, aux prix unitaires ici soumis, lesquels prix pourront aussi bien servir pour les diminutions que pour les extensions de l'ouvrage.

4.0 Boul. Industriel**4.1 Aqueduc**

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.1.1</u> Raccord à l'aqueduc existant	2 unités	<u>829.23 \$</u>	<u>1658.46 \$</u>
<u>4.1.2</u> Tuyau de 350mmø en P.V.C. DR-18	725 m.lin.	<u>248.58 \$</u>	<u>180220.50 \$</u>
<u>4.1.3</u> Chambre de vanne incluant vanne d'arrêt de 350mmø, purgeur d'air et accessoires	1 unité	<u>19726.23 \$</u>	<u>19726.23 \$</u>
<u>4.1.4</u> Borne-fontaine	4 unités	<u>5037.08 \$</u>	<u>20148.32 \$</u>
<u>4.1.5</u> Branchement privé de 200mmø en P.V.C. DR-18 incluant vanne d'arrêt	4 unités	<u>2368.08 \$</u>	<u>9472.32 \$</u>
<u>4.1.6</u> Branchement privé de 150mmø en P.V.C. DR-18 incluant vanne d'arrêt	4 unités	<u>1495.73 \$</u>	<u>5982.92 \$</u>
<u>4.1.7</u> Branchement privé de 50mmø en cuivre mou type "K"	4 unités	<u>896.85 \$</u>	<u>3587.40 \$</u>
<u>4.1.8</u> Puits d'exploration	1 unité	<u>850.00 \$</u>	<u>850.00 \$</u>
Total article 4.1			<u>241,646.15 \$</u>

4.2 Égout domestique

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.2.1</u> Raccord à l'égout existant	1 unité	<u>829.23 \$</u>	<u>829.23 \$</u>
<u>4.2.2</u> Tuyau de 375mmø en P.V.C. DR-35	1075 m.lin.	<u>188.93 \$</u>	<u>203099.75 \$</u>

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.2.3</u> Conduite de refoulement de 400mmø en polyéthylène (sclairpipe) DR-11 installée par forage directionnel	50 m.lin.	<u>609.21\$</u>	<u>30460.50\$</u>
<u>4.2.4</u> Regard M-1200 à joint de caoutchouc	12 unités	<u>6017.41\$</u>	<u>72208.92\$</u>
<u>4.2.5</u> Conduite de refoulement de 200mmø en P.V.C. DR-26	35 m.lin.	<u>165.78\$</u>	<u>5802.30\$</u>
<u>4.2.6</u> Puits d'exploration	1 unité	<u>850.00\$</u>	<u>850.00\$</u>
<u>4.2.7</u> Branchement privé 250mmø en P.V.C. DR-35	4 unités	<u>1291.31\$</u>	<u>5165.24\$</u>
<u>4.2.8</u> Branchement privé 250mmø en P.V.C. DR-35 sur conduite existante	1 unité	<u>2389.31\$</u>	<u>2389.31\$</u>
<u>4.2.9</u> Branchement privé 200mmø en P.V.C. DR-35	4 unités	<u>1183.60\$</u>	<u>4734.40\$</u>
<u>4.2.10</u> Branchement privé 150mmø en P.V.C. DR-28	4 unités	<u>974.10\$</u>	<u>3896.40\$</u>
<u>4.2.11</u> Conduite à boucher	1 unité	<u>800.00\$</u>	<u>800.00\$</u>
Total article 4.2			<u>330,236.05\$</u>

4.3 Égout pluvial

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.3.1</u> Raccord à l'égout existant	4 unités	<u>876.64\$</u>	<u>3506.56\$</u>
<u>4.3.2</u> Tuyau de 1050mmø en B.A. CL.III	120 m.lin.	<u>554.27\$</u>	<u>66512.40\$</u>
<u>4.3.3</u> Tuyau de 900mmø en B.A. CL.III	240 m.lin.	<u>431.68\$</u>	<u>103603.20\$</u>
<u>4.3.4</u> Tuyau de 750mmø en B.A. CL.III	145 m.lin.	<u>349.93\$</u>	<u>50739.85\$</u>

Addenda #1

Section 4, page 14

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.3.5</u> Tuyau de 675mmø en B.A. CL.III	110 m.lin.	<u>307.79\$</u>	<u>33856.90\$</u>
<u>4.3.6</u> Tuyau de 600mmø en B.A. CL.III	110 m.lin.	<u>265.34\$</u>	<u>29187.40\$</u>
<u>4.3.7</u> Tuyau de 200mmø en P.V.C. DR-35 pour raccorder les puisards PF-750	35 m.lin.	<u>98.97\$</u>	<u>3463.95\$</u>
<u>4.3.8</u> Regard MR-1050 à joint de caoutchouc	1 unité	<u>7278.64\$</u>	<u>7278.64\$</u>
<u>4.3.9</u> Regard MR-900 à joint de caoutchouc	3 unités	<u>5418.95\$</u>	<u>16256.85\$</u>
<u>4.3.10</u> Regard M-1600 à joint de caoutchouc	1 unité	<u>6312.48\$</u>	<u>6312.48\$</u>
<u>4.3.11</u> Puisard type P-1 incluant dalle de béton	20 unités	<u>2891.62\$</u>	<u>57832.40\$</u>
<u>4.3.12</u> Puisard type P-1 pour drainage hors-chaussée (terrain privé)	5 unités	<u>1819.00\$</u>	<u>9095.00\$</u>
<u>4.3.13</u> Puisard de fossé type PF-750 et perré de protection	2 unités	<u>4064.13\$</u>	<u>8128.26\$</u>
<u>4.3.14</u> Branchement privé 450mmø en P.V.C. DR-35	4 unités	<u>1241.20\$</u>	<u>4964.80\$</u>
<u>4.3.15</u> Branchement privé 300mmø en P.V.C. DR-35	4 unités	<u>1013.21\$</u>	<u>4052.84\$</u>
<u>4.3.16</u> Branchement privé 200mmø en P.V.C. DR-35	4 unités	<u>657.92\$</u>	<u>2631.68\$</u>
<u>4.3.17</u> Tuyau d'égout ± 750mmø à enlever	10 m.lin.	<u>50.00\$</u>	<u>500.00\$</u>
<u>4.3.18</u> Ponceau existant de diamètre variable à enlever incluant tête de ponceau	40 m.lin.	<u>8.00\$</u>	<u>320.00\$</u>

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.3.19</u> Tuyau d'égout ± 250mmø à abandonner / à enlever incluant extrémités à boucher	25 m.lin.	10.00 \$	250.00 \$
<u>4.3.20</u> Fossé à remblayer	3000 m.cu.	5.00 \$	15000.00 \$
Total article 4.3			<u>423,493.21 \$</u>

4.4 Fondation de rue (11,6m de largeur)

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.4.1</u> Excavation et transport du matériel, 970mm sous le profil final pour surlargeur	5000 m.ca.	3.00 \$	15000.00 \$
<u>4.4.2</u> Nettoyage et pulvérisation du pavage existant sur ± 250mm d'épaisseur	5500 m.ca.	1.32 \$	7260.00 \$
<u>4.4.3</u> Matériel pulvérisé à enlever sur ± 200mm d'épaisseur et à réutiliser pour remblai des fossés	1200 m.cu.	4.64 \$	5568.00 \$
<u>4.4.4</u> Mise en forme, compactage, nivellement et nettoyage des services	10500 m.ca.	1.00 \$	10500.00 \$
<u>4.4.5</u> Coussin de sable de 450mm d'épaisseur pour surlargeur	4800 t.mét.	9.00 \$	43200.00 \$
<u>4.4.6</u> Pierre concassée MG 56 sur 250mm d'épaisseur pour surlargeur	3500 t.mét.	15.01 \$	52535.00 \$
<u>4.4.7</u> Pierre concassée MG 20 sur 150mm d'épaisseur pour surlargeur	2200 t.mét.	15.31 \$	33682.00 \$
<u>4.4.8</u> Pierre concassée MG 20 sur ± 50 à 100mm d'épaisseur pour reprofiler la rue existante	1200 t.mét.	1.00 \$	1200.00 \$

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.4.9</u> Glissière de sécurité à enlever et à remettre en place	115 m.lin.	<u>10.00\$</u>	<u>1150.00\$</u>
<u>4.4.10</u> Bordure à enlever	25 m.lin.	<u>5.00\$</u>	<u>125.00\$</u>
<u>4.4.11</u> Abat-poussière	Forfaitaire		<u>100.00\$</u>
Total article 4.4.			<u>170,320.00\$</u>

4.5 Bordure et pavage (11.0m de largeur)

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.5.1</u> Bordure de béton 200mm de largeur	1425 m.lin.	<u>29.65\$</u>	<u>42251.25\$</u>
<u>4.5.2</u> Nettoyage, mise en forme et compactage incluant nettoyage et nivellement des services	10000 m.ca.	<u>1.20\$</u>	<u>12000.00\$</u>
<u>4.5.3</u> Béton bitumineux EB-14 sur 70mm d'épaisseur	1900 t.mét.	<u>60.00\$</u>	<u>114000.00\$</u>
<u>4.5.4</u> Béton bitumineux EB-10S sur 50mm d'épaisseur incluant liant d'accrochage (12 mois après la première couche)	1500 t.mét.	<u>84.00\$</u>	<u>126000.00\$</u>
<u>4.5.5</u> Ensemencement	4000 m.ca.	<u>4.00\$</u>	<u>16000.00\$</u>
<u>4.5.6</u> Nivellement des services	16 unités	<u>335.00\$</u>	<u>5360.00\$</u>
Total article 4.5			<u>315,611.25\$</u>

4.6 Éclairage

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.6.1</u> Raccord aux circuits existants	1 unité	388.00\$	388.00\$
<u>4.6.2</u> Lampadaire avec un luminaire, lampe, filage et accessoires	14 unités	1705.00\$	23870.00\$
<u>4.6.3</u> Base de béton avec excavation, remplissage et accessoires	14 unités	587.00\$	8218.00\$
<u>4.6.4</u> Tranchée hors rue pour conduits enfouis directement	650 m.lin.	23.00\$	14950.00\$
<u>4.6.5</u> Tranchée pour traverse de rue pour conduits installés dans une gaine de polyéthylène de 150mmø	60 m.lin.	67.00\$	4020.00\$
<u>4.6.6</u> Conduit en P.V.C. 50mmø	700 m.lin.	6.00\$	4200.00\$
<u>4.6.7</u> Fil no. 6 AWG RWU-90	4750 m.lin.	2.00\$	9500.00\$
<u>4.6.8</u> Tige de mise à la terre	14 unités	133.00\$	1862.00\$
Total article 4.6			<u>67,008.00 \$</u>

TOTAL DE LA SOUMISSION: 6,539,307.79 \$

NOM: Transport & Excavation Mascouche Inc

ADRESSE: 3280 Blériot, Mascouche, Québec, J7K 3C1

Téléphone: 450.474-4118

Télécopieur: 450 474-7148

Courriel: gilles.therrien@transem.ca

Gilles Therrien
Signature du soumissionnaire ou responsable

25 février 2009
Date

Numéros de C.C.Q.: 69 092 754

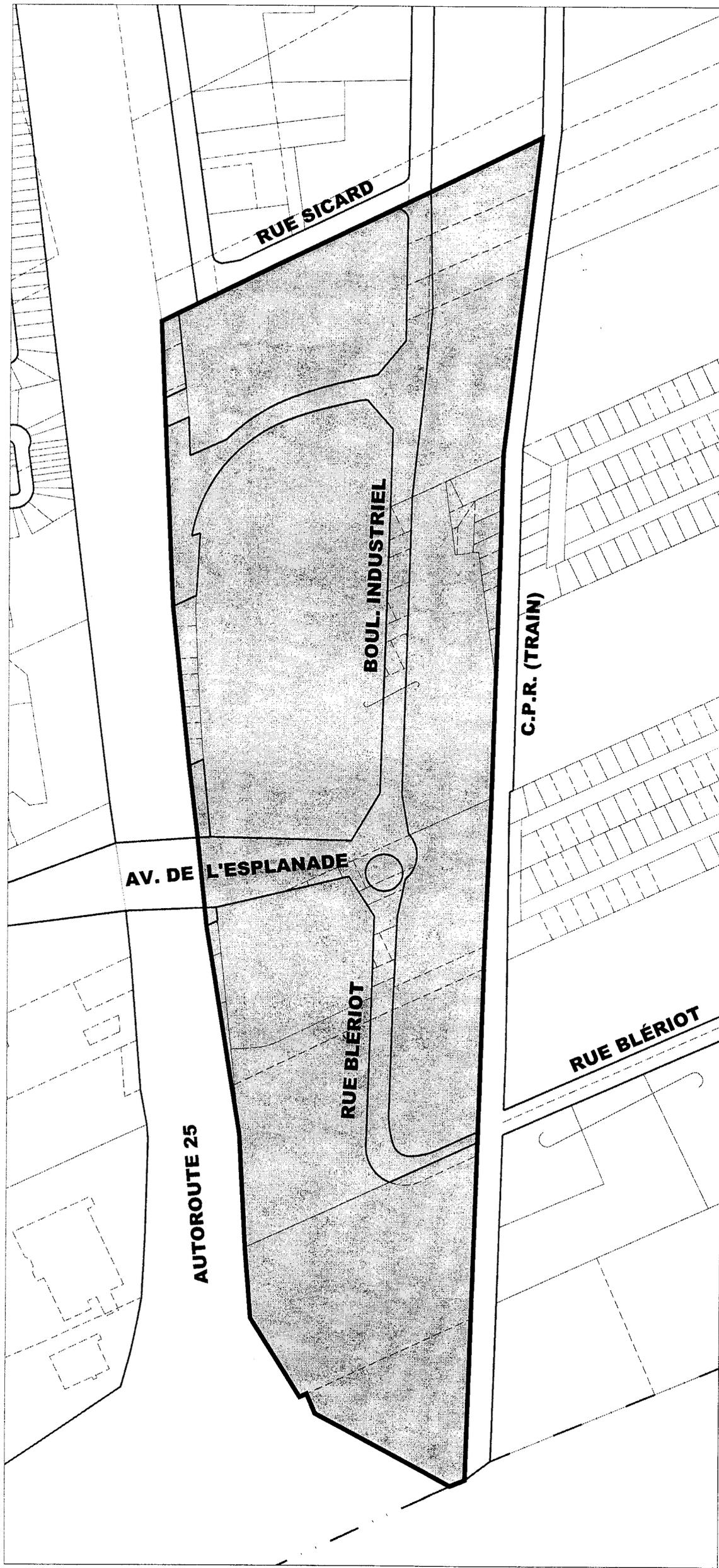
Numéros de C.S.S.T.: 74020911

Nous avons reçu et tenu compte des addenda no.

1-2-3

Addenda #1

Section 4, page 27



Mise à jour du cadastre: 21 Mai 2009

Dossier: 1148_B-C.dwg

Date: Juillet 2009

Date d'impression: 21 juillet 2009

Échelle: Aucune

Préparé par: Michel Gobeil, Directeur des finances

Dessiné par: Kim McDonald, Dessinatrice

Approuvé par: Michel Gobeil, Directeur des finances

Documents sources: - Aucun

Superficie approximative du bassin

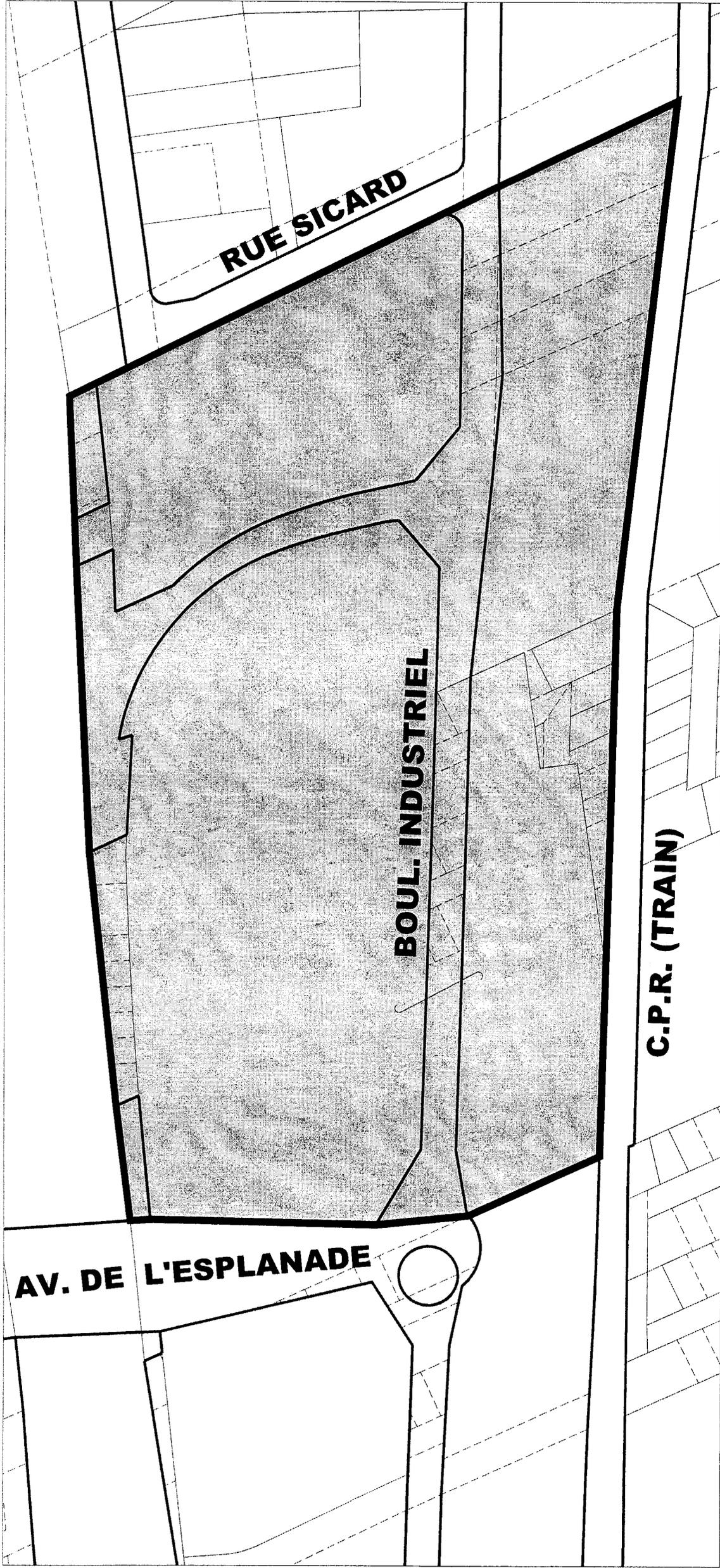
445 783 m²
(44 hectares)

VILLE DE
Mascouche
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
SERVICE DES FINANCES



RÈGLEMENT 1148

ANNEXE B



Mise à jour du cadastre: 21 Mai 2009

Dossier: 1148_B-C.dwg

Date: Juillet 2009

Date d'impression: 21 juillet 2009

Échelle: Aucune

Préparé par: Michel Gobeil, Directeur des finances

Dessiné par: Kim McDonald, Dessinatrice

Approuvé par: Michel Gobeil, Directeur des finances

Documents sources: - Aucun

Superficie approximative du bassin

256 571 m²

(25 hectares)

RÈGLEMENT 1148

ANNEXE C

VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
SERVICE DES FINANCES

